

Séance  
ordinaire du 3  
juin 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE JUIN DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 h À LA SALLE  
DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, monsieur Claude Gagnon, directeur des ressources humaines et de l'urbanisme et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

19.06.306

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.06.307

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et du 21 mai 2019 à 20 h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ☞ Comptes réguliers : 152 611.74\$
  - ☞ Comptes préautorisés : 1 118 923.43\$

**ADMINISTRATION**

5. Motion de félicitations à monsieur Gino Ouellet.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli pour le maintien de l'horaire de faction des paramédics du secteur de Sayabec.

7. Contribution de la Ville de Mont-Joli au comité patrimoine militaire.
8. Adjudication d'un mandat à la firme Avocats BSL.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9. Autorisation de signature dans le dossier de construction Gides April.

#### **FINANCES**

10. Autorisation de versement des dons.
11. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la Corporation « les Murmures de la ville » pour 2019.
12. Autorisation de remboursement de dépenses à monsieur Martin Soucy,
13. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
14. Adoption du règlement 2019-1415 modifiant et abrogeant le règlement 2019-1411 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.
15. Autorisation de renouvellement du bail liant la ville de Mont-Joli et le CN pour le terrain de la bâtisse de l'avenue Hébert.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

16. Autorisation d'embauche d'un moniteur au camp de jour.

#### **LOISIRS**

17. Adjudication d'un contrat à la firme Fibres de verre Dany Dionne.
18. Recommandation de paiement – construction de l'amphithéâtre Desjardins – décompte progressif no 3.
19. Acceptation de la modification de chantier numéro 10 révisée dans le cadre du projet de construction du nouvel aréna.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle des matériaux –analyse de laboratoire dans le dossier de construction de la nouvelle caserne.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

21. Adjudication d'un contrat pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud.
22. Autorisation de dépôt de la demande au programme d'aide financière PRIMEAU – prolongement de l'aqueduc avenue du Sanatorium.

#### **URBANISME**

23. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 27 mai 2019 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
24. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – approbation du projet de construction d'une nouvelle caserne.
25. Autorisation de signature d'une servitude de passage et d'entretien sur le lot 4 071 014.
26. Adoption du règlement 2019-1417 modifiant le règlement des permis et des certificats afin de reformuler la prescription des amendes.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

27. Nomination de deux nouveaux membres au comité d'embellissement.

28. Autorisation de pont payant au profit du club de soccer de Mont-Joli.

29. Période de questions.

30. Clôture et levée de l'assemblée.

**19.06.308**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 ET 21 MAI 2019 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 21 mai 2019 à 20 h;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 6 mai 2019 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 21 mai 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

**19.06.309**

### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 152 611.74\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 118 923.43\$.

## **ADMINISTRATION**

**19.06.310**

### **MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GINO OUELLET**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Ouellet est propriétaire de l'entreprise Ma Cabane en Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise de monsieur Ouellet a remporté la médaille de bronze au concours La Grande Sève 2019 de la Fondation de la Commanderie de l'Érable le 18 mai dernier pour le sirop haut de gamme « Le Légendaire »;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit sirop a été ainsi nommé en l'honneur du Grand Mont-Jolien Robert Piché, pilote d'avion et ex-commandant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise de monsieur Ouellet fait rayonner Mont-Joli et la région du Bas-Saint-Laurent à travers tout le Québec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne une motion de félicitations à Monsieur Ouellet pour les honneurs reçus lors de cette distinction.

19.06.311

**APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE MAINTIEN DE L'HORAIRE DE FACTION DES PARAMÉDICS DU SECTEUR DE SAYABEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ancien ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, a annoncé une modification à la couverture pré-hospitalière du secteur de Sayabec en accordant une conversion d'horaire de faction à un horaire à l'heure le 30 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la conversion d'horaire de faction à un horaire à l'heure améliorera la couverture ambulancière en diminuant les temps de réponse pour obtenir une ambulance;

**CONSIDÉRANT QUE** cet ajustement de couverture était attendu depuis longtemps par la municipalité de Sayabec et ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la conversion d'horaire de faction a été octroyée à partir d'une méthodologie uniforme et équitable entre les régions du Québec par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette conversion d'horaire a été autorisée et priorisée en mars 2018, soit à la troisième vague de conversion du Ministère, et que le secteur pré-hospitalier était déjà affecté par la pire pénurie de main-d'œuvre de son histoire à la suite notamment des deux vagues précédentes de conversion d'horaire qui ont drainé toutes les ressources disponibles;

**CONSIDÉRANT QU'**environ 2000 paramédics obtiennent leur diplôme annuellement et que les besoins non comblés du secteur pré-hospitalier sont de l'ordre de 500 paramédics annuellement, soit un total de plus de 2700 paramédics à l'échelle provinciale, pour la période 2018-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** Paraxion coopère avec tous ses partenaires afin d'optimiser les chances de convertir l'horaire de Sayabec à l'été 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli est consciente des enjeux qui contribuent aux longs délais dans le déploiement de la conversion de l'équipe de faction de Sayabec vers un horaire à l'heure, qu'elle est inquiète des rumeurs de réallocation des ressources vers d'autres territoires, qu'elle ne désire pas que la population de Sayabec soit doublement pénalisée étant donnée qu'elle a été identifiée comme prioritaire et que cette couverture additionnelle ne doit en aucun cas être modifiée;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de demander au ministère de la Santé et des Services Sociaux que la conversion soit faite dans les meilleurs délais afin d'améliorer la couverture pré-hospitalière sur son territoire.

19.06.312

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU COMITÉ PATRIMOINE MILITAIRE**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme son accord au Comité Patrimoine militaire pour effectuer une étude de potentiel archéologique sur les terrains du parc industriel Pierre-de-Bané ainsi que le montant de 500\$ à titre de contribution financière pour la réalisation de cette étude.

19.06.313

**ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME AVOCATS BSL**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un mandat à la firme Avocats BSL pour des services-conseils dans le dossier du Parc industriel Pierre-de-Bané.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 19.06.314 AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DE CONSTRUCTION GIDES APRIL

**CONSIDÉRANT** qu'un protocole d'entente a été déposé au conseil et approuvé par celui-ci;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et/ou le maire suppléant et/ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le contrat de vente entre la Ville de Mont-Joli et Construction Gides April Inc. selon les termes du protocole d'entente signé entre les parties le 24 avril 2019.

## FINANCES

### 19.06.315 AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

| Organisme                              | Objet                      | Don                |
|--|----------------------------|--------------------|
| Chambre de commerce                    | Tournoi de golf<br>15 juin | 1 billet à 100\$   |
| Société Alzheimer                      | Campagne de financement    | 250 \$             |
| St-Donat                               | 150 <sup>e</sup> St-Donat  | prêt<br>équipement |
| Club Optimiste                         | Golf Uniprix               | 1 billet à 100\$   |
| Association Moto tourisme<br>Mont-Joli | Rassemblement provincial   | 1 000\$            |

### 19.06.316 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » POUR 2019

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la subvention de fonctionnement de 32 000\$ à la Corporation « Les Murmures de la Ville ».

### 19.06.317 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES À MONSIEUR MARTIN SOUCY

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli autorise un remboursement de dépenses à monsieur Martin Soucy, au montant de 379.42 \$ dans le cadre du congrès de l'UMQ.

**19.06.318           AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT** le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

**CONSIDÉRANT** la compensation tenant lieu de taxes reçues du gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en juin 2019 au montant de 171 906.53 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 51 571.96 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

**19.06.319           ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1415 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-1411 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1415 modifiant et abrogeant le règlement 2019-1411 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Une modification à la tarification des terrains de jeux est incluse ainsi que l'ajout des frais pour les demandes de dérogations mineures et modifications au règlement de zonage sont ajoutés.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable. Il n'y a eu aucune modification entre le dépôt du règlement et son adoption.

**19.06.320           AUTORISATION DE RENOUELEMENT DU BAIL LIANT LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CN POUR LE TERRAIN DE LA BÂTISSE DE L'AVENUE HÉBERT**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du bail 1000/3 050 189 (Doc # 14963) par lequel la Ville de Mont-Joli loue le terrain de la bâtisse de l'avenue Hébert de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Le bail est prolongé pour une période de cinq (5) ans, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2024 moyennant un loyer annuel de 2 300 \$. Par cette même résolution, le conseil autorise le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer ledit document pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**19.06.321           AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN MONITEUR AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Gabriel Gagnon comme moniteur au camp de jour.

Monsieur Gagnon sera à l'emploi de la Ville de Mont-Joli pour une période maximale de sept (7) semaines du 25 juin au 9 août 2019 à raison de 40 heures / semaine au tarif de 13 \$ l'heure.

## LOISIRS

### 19.06.322 ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME FIBRES DE VERRE DANY DIONNE

**CONSIDÉRANT QUE** le service de loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises Fibres de verre Rioux et Fibres de verre Dany Dionne pour le recouvrement de la pataugeoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été déposée;

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un contrat à la firme Fibres de verre Dany Dionne pour le recouvrement de la pataugeoire, et ce, au montant de 10 287.97\$ plus les taxes.

### 19.06.323 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Honco Bâtiments a présenté une demande de paiement no 3 pour la construction de l'amphithéâtre Desjardins au montant de 1 071 646,61\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 3 par les firmes Stantec et Proulx et Savard ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 1 071 646.61\$ incluant les taxes à Construction Honco Bâtiments.

### 19.06.324 ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE CHANTIER NUMÉRO 10 REVISÉE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier 10 suivante :

- Chemin d'accès aux serres : 1 438.25\$

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 19.06.325 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – ANALYSE DE LABORATOIRE DANS LE DOSSIER DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour un mandat de services professionnels pour le contrôle des matériaux – analyse de laboratoire dans le dossier de construction de la nouvelle caserne;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions sont parvenues au service du greffe;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le comité de sélection;

| Firme     | Coefficient | Prix                     |
|-----------|-------------|--------------------------|
| • Englobe | 49.90       | 27 253.67 taxes incluses |
| • GHD     | 39.90       | 34 837.43 taxes incluses |

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi le mandat à la firme Englobe au montant de 27 253.67\$ taxes incluses.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

19.06.326

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉS BITUMINEUX PRÉPARÉS ET POSÉS À CHAUD**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission est parvenue au greffe de la Ville à savoir :

- Eurovia Québec Construction: 388 623.20\$, plus les taxes;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation directeur des travaux publics monsieur Marc-André Roy;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à Eurovia Québec Construction le contrat pour la fourniture pour les travaux d'enrobés bitumineux préparés et posés à chaud, et ce, au prix unitaire soumis pour un montant maximal de 388 623.20\$ plus les taxes.

19.06.327

#### **AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU – PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC AVENUE DU SANATORIUM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à respecter les critères d'admissibilité du Volet 1, sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli :

- 1- Autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU- Volet 1, sous-volet 1.2;
- 2- Autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et/ou madame Kathleen Bossé, greffière à signer tous les documents en lien avec la demande d'aide financière.

#### **URBANISME**

19.06.328

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 27 MAI 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 27 mai 2019;



**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion lundi 27 mai 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 26 permis de rénovation pour une valeur de 154 200\$;
- L'émission de 2 permis de construction pour une valeur de 6 000\$;
- Deux demandes de dérogation mineure;
- Une demande de PIIA.

19.06.329

**AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – APPROBATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a déposé une demande de permis pour la construction d'une nouvelle caserne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a fourni un visuel de son projet;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment est situé dans la zone 131 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de la Ville de Mont-Joli dans le cadre règlement 2009-1216 sur les PIIA.

19.06.330

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN SUR LE LOT 4 071 014**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de servitude de passage et d'entretien sur le lot 4 071 014 préparé par Me Christine Landry, notaire. Le conseil municipal a pris connaissance du projet de l'acte de servitude et l'approuve.

*Monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1 quitte la salle afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt à 20h25.*

*De retour à 20h26.*

19.06.331

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1417 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET DES CERTIFICATS AFIN DE REFORMULER LA PRESCRIPTION DES AMENDES**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1417 modifiant le règlement des permis et des certificats afin de reformuler la prescription des amendes.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **19.06.332 NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la nomination de madame Francine Michaud et de monsieur Léo Caron au comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli.

### **19.06.333 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de soccer de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 15 juin 2019 de 9 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, Doucet/Adalbert Landry, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

### **19.06.334 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette demande qui est responsable du comité du patrimoine militaire.

Monsieur Soucy mentionne qu'il s'agit de monsieur Gilles Lavoie.

Monsieur Lavoie précise qu'il est membre du comité.

Monsieur Morissette mentionne que l'affiche pour l'interdiction de stationner sur l'avenue Hôtel de Ville près du Fleuriste n'est pas visible. Monsieur Soucy répond qu'il apportera une attention à cette remarque.

Monsieur Morissette aimerait connaître le nombre d'employés à temps plein ainsi que le nombre d'employés temporaires qui travaillent pour la Ville de Mont-Joli. En plus, il aimerait connaître la population de Mont-Joli.

Monsieur Soucy mentionne que ces renseignements lui seront fournis.

### **19.06.335 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière